

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 05 Juin 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 20 membres, absents excusés ayant donné procuration : 6 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 1 membre

POINT N° 32**BUDGET PRINCIPAL 2026 : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;*
Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu la délibération n° 574 du 11 février 2026 portant approbation du budget principal 2026 de la Ville ;

La présente décision modificative au budget principal 2026 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En recettes de fonctionnement :

Il est proposé d'ajuster les dotations et les recettes de fiscalité, suite à leur parution officielle en mars et avril 2026, de la façon suivante :

- article 74111 « dotation forfaitaire des communes » : - 6 891 €
- article 741121 « dotation de solidarité rurale des communes » : - 16 283 €
- article 741127 « dotation nationale de péréquation des communes » : + 38 €
- article 73111 « impôts directs locaux » : + 13 280 €
- article 74833 « état - compensation au titre des exonérations de TF » : + 21 001 €

Il est également proposé de diminuer de 55 000 € les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes du Val d'Argent pour participer au redressement des comptes de cette dernière (article 73211)

En dépenses de fonctionnement :

Il est prévu d'inscrire :



- + 10 000 € au compte 7391112 « dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants » chapitre 014 pour la refacturation des dégrèvements opérés sur l'exercice 2025
- - 53 855 € au compte 023 « virement à la section d'investissement » pour équilibrer les sections

En recettes d'investissement :

Il convient de diminuer les crédits inscrits au compte 021 « virement de la section de fonctionnement » pour 53 855 € afin d'équilibrer les sections.

En dépenses d'investissement :

Il est proposé :

- d'augmenter de 18 000 € les crédits inscrits à l'article 21828 « autres matériels de transport »
- d'augmenter de 9 500 € les crédits inscrits à l'article 2188 « autres immobilisations corporelles » pour l'achat d'un échafaudage
- de réduire de 71 855 € l'article 2315 « installations, matériel et outillage techniques (en cours) et de 9 500 € l'article 2313 « construction en cours » (filtre à sable pour la piscine)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision budgétaire modificative suivante à intervenir sur le Budget principal 2026

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses				Dépenses			
Art. 7391112	Fct. 012	Chap. 014	+ 10 000,00 €	Art. 21828	Fct. 013	Chap. 21	+ 18 000,00 €
Dégrèvement taxe d'habitation sur logements vacants				Autres matériels de transport			
Art. 023	Fct. 01	Chap. 023	- 53 855,00 €	Art. 2315	Fct 0200	Chap. 23	- 71 855,00 €
Virement à la section d'investissement				Instal. Matériel et outillage techniques (en cours)			
				Art. 2313	Fct 323	Chap. 23	- 9 500,00 €
				constructions (en cours)			
				Art. 2188	Fct 510	Chap. 21	+ 9 500,00 €
				Autres immobilisations corporelles			
TOTAL			- 43 855,00 €	TOTAL			- 53 855,00 €
Recettes				Recettes			



Fonctionnement			Investissement		
Art. 74111 Fct. 012 Chap. 74 Dotation forfaitaire des communes	- 6 891.00 €		Art. 021 Fct. 01 Chap. 021 Virem. de sect. Fonct.		- 53 855.00 €
Art. 741121 Fct. 012 Chap. 74 Dotation de solidarité rurale	- 16 283.00 €				
Art. 741127 Fct. 012 Chap. 74 Dotation nationale de péréquation	+ 38.00 €				
Art. 73111 Fct. 012 Chap. 731 Impôts directs locaux	+ 13 280.00 €				
Art. 74833 Fct. 012 Chap. 74 Etat - compensation au titre des exonérations de TF	+ 21 001.00 €				
Art. 73211 Fct. 012 Chap. 73 Attribution de compensation	- 55 000.00 €				
TOTAL	- 43 855,00 €	TOTAL			- 53 855,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

La secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëllie HESTIN